



Communiqué Pour diffusion immédiate

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le conseil de l'environnement s'implique activement auprès des industries, des commerces et des institutions.

Rimouski, 15 juin 2009 – Pour la quatrième année consécutive, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent s'associe avec RECYC-QUÉBEC afin de contribuer à la promotion de la gestion responsable des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) de la région.

Dans le cadre de ce partenariat, le conseil s'est engagé à diffuser du matériel et des outils pour promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI ainsi que le programme ICI ON RECYCLE!, créé et géré par la société d'État RECYC-QUÉBEC.

Au cours des trois années précédentes, les actions menées par le conseil ont porté fruit. Plusieurs initiatives ont été mises de l'avant, telles que le renforcement de partenariats avec les MRC et les intervenants oeuvrant en gestion des matières résiduelles, l'accompagnement des ICI dans leurs démarches et la promotion des établissements reconnus dans le cadre du programme ICI ON RECYCLE!. Les actions de l'année 2009-2010 permettront de continuer la diffusion de l'information et l'amélioration continue des pratiques de gestion des matières résiduelles dans les ICI du Bas-Saint-Laurent.

Les ICI représentent un secteur où le potentiel de récupération des matières résiduelles est très important. Le taux de récupération du secteur ICI a atteint 49 % en 2006, alors que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* vise un objectif de mise en valeur de 80 % pour ce secteur. Rappelons qu'en général au Québec, la récupération dans les ICI s'effectue sur une base volontaire, puisqu'aucune réglementation n'oblige le gestionnaire ou l'établissement à trier ou à récupérer ses matières résiduelles.

- 30 -

Pour plus d'informations :
Luce Balthazar, directrice générale
418 721-5711